



Salaires dans la Fonction publique : des arguments pour l'action

■ Le traitement de plus d'1 million d'agents est compris entre le SMIC et le SMIC + 5 %. Des dizaines de milliers d'entre eux, employés sur des temps incomplets imposés, ne perçoivent qu'une fraction du SMIC

La moitié des agents territoriaux se situe sous la barre des 1600 euros net.

75% des agents du versant territorial de la Fonction publique sont en catégorie C.

66% des agents de la catégorie C du versant territorial de la Fonction publique sont à l'échelle 3 (entre 1 463,17 € et 1 657,64 €).

500 000 agents du versant territorial de la Fonction publique ont leur traitement au niveau du SMIC soit 25% des agents.

Un agent recruté en catégorie C, au bout de 10 ans de carrière, voit son salaire net mensuel progresser de seulement 25 euros.

Au 1^{er} février 2014, le niveau de recrutement de la catégorie B se situe à 2,8 % au-dessus du SMIC. En 5 ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros.

Pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11,5 % au-dessus du SMIC. Rappelons encore une fois qu'il se situait à 75 % il y a moins de 30 ans de cela.

■ En 12 ans (de mars 2002 à mars 2014), le point d'indice a progressé de 6,6 % alors que l'inflation sur la même période progressait de 21,6 %. Les fonctionnaires et agents publics ont donc vu leur pouvoir d'achat diminuer de 12,3 % en douze ans.

Depuis le gel du point le 1^{er} juillet 2010, les agents de la Fonction publique ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 4,74%, soit une perte sèche est de 1,69 % par an (chiffres au 1^{er} février 2014, hors tabac).

Etude INSEE août 2013

2011, première année de gel complet de la valeur du point d'indice, baisse des salaires nets moyens des agents de la Fonction publique (tous les éléments de rémunération étant pris en compte, dont la GIPA), compte tenu de l'inflation :

- ▶ Moins 0,8% dans le versant territorial ;
- ▶ Moins 0,1% dans le versant Etat ;
- ▶ Moins 0,6% dans le versant hospitalier.

Etude INSEE avril 2014

2012, seconde année complète de gel de la valeur du point, baisse des salaires nets moyens des agents de la Fonction publique (tous les éléments de rémunération étant pris en compte, dont la GIPA), compte tenu de l'inflation :

- ▶ Moins 0,5% dans le versant territorial;
- ▶ Moins 0,8% dans le versant Etat;
- ▶ Moins 0,6% dans le versant hospitalier.

■ Coût de l'augmentation de 1% de la valeur du point pour les agents des trois versants de la Fonction publique : 1,8 milliard.

Total des aides et exonérations fiscales et sociales pour les entreprises (financées par l'argent public) : 230 milliards par an.

Augmenter la valeur du point de 5 % ferait rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie.

■ Dans son courrier aux députés PS du 28 avril, en page 3, le Premier ministre a écrit « vous avez également insisté sur la situation des fonctionnaires aux rémunérations les plus modestes des trois fonctions publiques. Je vous confirme qu'ils bénéficieront des mesures de revalorisations déjà prévues pour la catégorie C et les agents de catégorie B en début de carrière. Cela représente en moyenne environ 440 euros de salaire net en plus dès l'an prochain pour 1,6 millions d'agents ».

Contrairement à ce qu'a voulu faire croire le gouvernement et à ce qu'a cru bon d'affirmer une partie de la presse, cette annonce n'a rien de nouveau. Il s'agit de la confirmation des mesures Lebranchu déjà annoncées fin 2013, soit la faible revalorisation de la catégorie C avec un petit effet sur le début de la catégorie B, revalorisation qui s'applique en deux temps (1er février 2014, puis 1er janvier 2015) et dont nous avons mis en lumière dans un tract en novembre dernier.

La réalité des politiques gouvernementales successives, c'est que depuis 2010, les fonctionnaires de catégorie C perdent 1 200 euros net par an entre l'inflation non compensée (5,44 %) et l'augmentation des cotisations retraite (+ 1,29 %).